

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Centre Intercommunal
d'Action Sociale du Fronsadais**

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

**Compte rendu
Rapport d'Orientations Budgétaires
Du 8 Mars 2023**

Convocation du 27 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de délégués présents : 11

L'an deux mil vingt trois, le 8 du mois de mars à dix-huit heures, le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués : En exercice 21

Présents votants : 11

Pouvoir : 0

Votes exprimés : 11

Membres élus présents : 7

Messieurs Jean-Marie BAYARD – Hugues de CHALUP – Jean GALAND

Mesdames Mauricette EYHERAMONNO – Caroline LESCOUL – Nathalie LOCHON-
Marie-France REGIS

Membres civils présents : 4

Mesdames Geneviève CANO-DUMONT – Claude LARROCHE

Messieurs Christophe HENRY - Pascal TESSIER

Pouvoir : 0

Excusés : Mesdames Sylvie BOULIN - Corinne CHAILLE – Sylvie CHAUDET -
Nicole DAROLLE – Denise GIRAUD – Valérie GREAULT - Laurine JANICOT -
Véronique PARACHOU - Véronique PINAUD – Martine TILLET FAURIE

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CANOT DUMONT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté par Madame la Présidente du CIAS du FRONSADAIS

Je souhaite porter à votre connaissance que le ROB est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants ou les EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT).

Ce ROB doit être voté dans les 2 mois précédant le vote du budget du CIAS et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Pour information, le CIAS du Fronsadais n'a pas de commune de plus de 3 500 habitants à ce jour et donc de fait ne rentre pas stricto sensus dans le champ d'application de cette obligation de présenter un ROB.

Pour autant, je souhaite dans un souci de transparence, aller dans le sens de la démocratie participative en présentant aux élus du Conseil d'Administration, les données générales et financières du CIAS du Fronsadais ainsi que les projets à venir, c'est la raison pour laquelle cette option apparaîtra dans le règlement budgétaire et financier qui sera soumis à votre approbation tout à l'heure.

Il n'y a donc pas de formalisme spécifique à respecter.



RAPPEL COMPÉTENCES DU CIAS

Il est confié depuis 2017, la responsabilité des compétences suivantes au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais :

- Le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficultés temporaires.
- La gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) des personnes en situation de dépendance et/ou de handicap.
- La démarche de coordination entre les différents CCAS existants sur le territoire fronsadais.
- Les actions en faveur de la mobilité : notamment le Transport à la Demande (TAD) ouvert à tous nos administrés qui à compter de 2023 continuera à être géré par les personnels du CIAS mais pour autant qui apparaîtra comptablement sur le budget de la CDC.



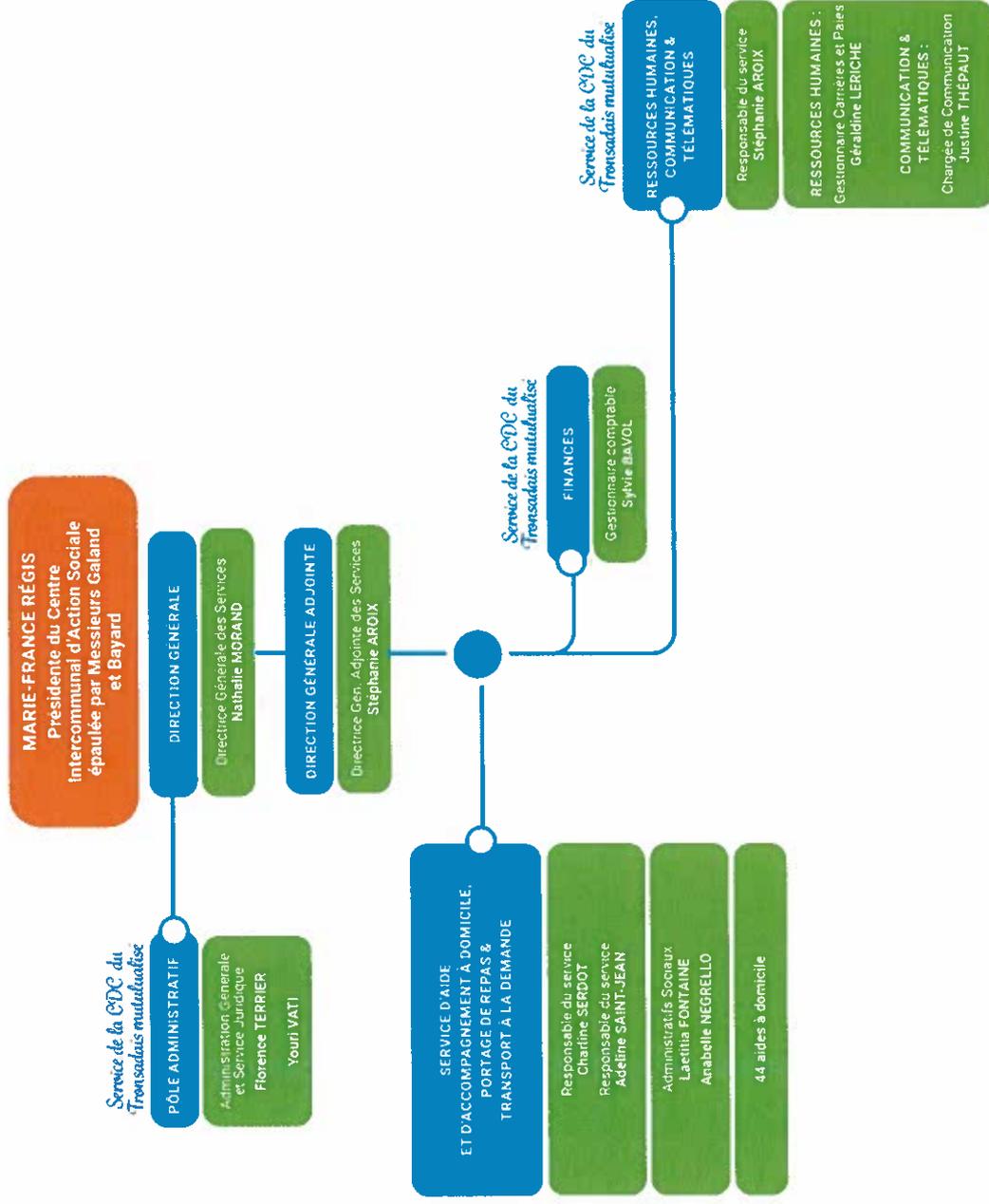
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Le conseil d'Administration du CIAS comptabilise 21 membres

Elus	Nom	Prénom
Présidente de droit	REGIS	Marie-France
2 référents VP de la CDC	BAYARD	Jean-Marie
	GALAND	Jean
8 membres	BOULIN	Sylvie
	EYHERAMONNO	Mauricette
	GREAU	Valérie
	JANICOT	Laurine
	LOCHON	Nathalie
	LESCOUL	Caroline
	PARACHOU	Véronique
	TILLET-FAURIE	Martine
Société Civile	NOM	PRENOM
10 membres	CHAILLE	Corinne
	PINAUD	Véronique
	CHAUDET	Sylvie
	DAROLLE	Nicole
	DE CHALUP	Hugues
	CANO-DUMONT	Geneviève
	GIRAUD	Denise
	HENRY	Christophe
	LARROCHE	Claude
	TESSIER	Pascal



ORGANIGRAMME DU CIAS DU FRONSADAIS



RAPPEL

Le CIAS du Fronsadais dispose d'un budget principal et d'un budget annexe AMD du CIAS.

BILAN FINANCIER 2022

Le budget principal fait apparaître en 2022, un montant de dépenses en fonctionnement réalisées à hauteur de 342 444,48 € et un montant de recettes de 362 636,24 € auquel il doit être enlevé le résultat reporté de l'année dernière d'un montant de 46 081,15 € portant les recettes de l'exercice à 316 555,09 €.

Le résultat de l'exercice est donc déficitaire de 25 889,39 €.

Ce budget ne comprend pas de section d'investissement.

Le budget principal du CIAS retrace les opérations comptables des 2 services suivants :

➤ Le transport à la demande : Dépenses : 57 692,51 € et Recettes : 34 414,74 €

Le portage de repas à domicile : Dépenses : 99 158,15 € et Recettes : 99 041,15 €



SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

RESULTAT BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022

C'est par ce budget que transite la subvention d'équilibre octroyée au BUDGET AMD par la Communauté de Communes.

Au titre de 2022, l'entité communautaire a versé 183 000 € au budget principal du CIAS dont 170 000 € ont été reversés ensuite au budget annexe AMD du CIAS.

Sous réserve de la concordance du compte de gestion du percepteur avec notre compte administratif, l'affectation du résultat du budget principal serait **excédentaire de 20 191,76 €**.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le CIAS du Fronsadais gère le service Portage de Repas à Domicile (PRD) qui consiste à faire livrer aux usagers qui en font la demande des repas confectionnés par le prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offres. Pour le CIAS, il s'agit quasiment d'une opération blanche.

C'est la société CAMPUS CAFET qui est en charge du marché qui court du 01/12/2020 au 30/11/2023.

Rappel tarifs PRD

2C	Plat sans pain	6,64 €
3C	Plat avec pain	7,11 €
7C	Repas normal ou régime	9,00 €
10C	Repas avec supplément soir	11,85 €

Pas de bénéficiaire comptabilisé au 31/12/2022 provenant des communes de : LA RIVIERE, MOUILLAC et TARNES mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu au cours de l'année car il s'agit d'une photographie du service à l'instant T

Communes	Nombre de bénéficiaires
ASQUES	1
CADILLAC EN FRONSADAIS	1
FRONSAC	5
GALGON	4
LA LANDE DE FRONSAC	4
LUGON ET L'ILE DU CARNEY	2
PERISSAC	3
SAILLANS	3
ST AIGNAN	4
ST GENES DE FRONSAC	1
ST GERMAIN DE LA RIVIERE	1
ST MICHEL DE FRONSAC	3
ST ROMAIN LA VIRVEE	2
VERAC	1
VILLEGOUGE	2
TOTAL	37



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

10 973 repas ont été livrés en 2022, soit 319 repas de plus qu'en 2021.

En 2022, il a été facturé 99 158,15 € pour 10 973 repas fournis et livrés par la société CAMPUS CAFET.

	Tarif	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total Cout repas
Total plat sans pain	2C 6,64 €	83	78	76	77	84	118	92	103	68	50	52	54	6 208,40 €
Total plat avec pain	3C 7,11 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Total repas normal ou repas regime	7C 9,00 €	905	838	914	828	849	744	667	642	677	706	657	696	82 107,00 €
Total repas normal avec supplément	10C 11,85 €	85	62	75	100	90	93	118	58	66	57	56	55	10 842,75 €
Total mensuel		1073	978	1065	1005	1023	955	877	803	811	813	765	805	99 158,15 €
Total annuel		10973												



BILAN ET PROSPECTIVE DU SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Sur le dernier marché triennal, il a été fait le constat que nous avions de nombreux retours négatifs quant à la qualité des produits. En revanche le prix convenait à tout le monde.

C'est la société « CAMPUS CAFET' » qui désormais a remporté le marché et livre les repas aux Potentiels 49 bénéficiaires inscrits au service. Les membres du conseil d'administration du CIAS, en retenant cette entreprise, ont choisi de miser sur la qualité des repas (bio, circuit court, produits de saisons...) même si le prix était plus conséquent.

Il s'avère qu'indéniablement, la qualité est au rendez-vous aux dires de nos bénéficiaires et des repas tests que nous recevons au siège social en revanche il y a eu de nombreux petits ajustements à faire sur le plan des modalités de la prestation qui ont été très générateurs de temps pour les équipes. Heureusement, il y a eu une amélioration de la prestation opérationnelle ces derniers temps. Il semblerait que la barrière du prix ne soit pas un frein pour nos bénéficiaires même si nous avons perdu 3 bénéficiaires qui ont invoqué cette raison malgré tout.

L'objectif en 2023 est de peaufiner les modalités de la prestation avec la société « CAMPUS CAFET' » et de travailler une stratégie de communication pour faire évoluer ce service dédié aux personnes en perte d'autonomie passagère ou pérenne.

Il a été acté qu'il serait organisé un repas en Mai 2023 à la salle polyvalente de la Maison des Services communautaires avec les élus et nos bénéficiaires du Service d'aide à domicile et du service portage de repas à domicile afin de partager un moment de convivialité.



TRANSPORT A LA DEMANDE

Le CIAS du Fronsadais propose le service de Transport à la Demande (TAD) en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ce service, initialement mis à la disposition des personnes à mobilité réduite, a été ouvert en Fronsadais à tout public dès 2019.

Le principe étant que tout administré qui le souhaite peut, à partir du moment où il s'est inscrit à ce service, téléphoner à la plateforme de réservation pour commander un trajet de son domicile à un point autorisé sur le territoire du Fronsadais et les communes limitrophes, Libourne et Saint André de Cubzac. De nouvelles communes limitrophes seront accessibles dès 2023, notamment pour répondre aux besoins de déplacement pour des rendez-vous médicaux : Cubzac-Les-Ponts, Les Billaux et Val-De-Virvée.

Le coût du trajet en 2022 était de 2€30 l'aller simple et 4€10 l'aller-retour et 40 centimes l'aller simple pour le tarif solidaire (revenus mensuels moyen inférieur à 870€).

A ce jour, tous les fichiers mensuels n'ont pas été transmis par la Région donc nous ne connaissons pas encore le coût global de ce service pour l'année 2022.

Cette année, la Région prendra en charge 60% du déficit déduit des encaissements perçus au titre du paiement des tarifs acquittés par les usagers.

Le CIAS du Fronsadais, quant à lui, financera les 40 % restant.

A partir de 2023, la région ne prendra en charge que 50% du déficit.

du 31/12/2022, 243 personnes étaient inscrites à ce service.



TRANSPORT A LA DEMANDE

Sur 9 mois en 2022, il y a eu 1 614 voyages (dont 411 en tarif solidaire, 61 en aller simple et 1 142 en aller/retour), soit seulement 90 voyages de moins que sur les 12 mois de l'année 2021.
Nous attendons les chiffres des mois restants en 2022 mais le résultat sera donc supérieur à celui de 2021.

Sur les chiffres communiqués à ce jour, nous constatons que ce sont en grande majorité les personnes de 75 ans et plus et en perte d'autonomie qui sollicitent ce service (68%).

Il y a près de 73% des voyages qui sont à destination des communes limitrophes de la CDC du Fronsadais (Libourne et Saint André de Cubzac). Environ 40% des voyages concernent des déplacements pour des rendez-vous médicaux, 32% pour les centres commerciaux et 9% pour se rendre sur les marchés.

Ces priorités restent donc les mêmes qu'en 2021.

Le service est davantage sollicité les vendredis (30%), puis les jeudis (22%), et plutôt en matinée de 8h à 13h (56%).

Communes	Nombre de bénéficiaires
ASQUES	10
CADILLAC EN FRONSADAIS	5
FRONSAC	26
GALGON	49
LA LANDE DE FRONSAC	21
LA RIVIERE	5
LUGON ET L'ILE DU CARNEY	19
PERISSAC	18
SAILLANS	5
ST AIGNAN	5
ST GENES DE FRONSAC	9
ST GERMAIN DE LA RIVIERE	6
ST MICHEL DE FRONSAC	19
ST ROMAIN LA VIRVEE	7
TARNES	4
VERAC	10
VILLEGOUGE	25
TOTAL	243



BILAN ET PROSPECTIVE DU SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le taux de fréquentation de ce service qui au départ n'était ouvert qu'aux personnes à mobilité réduite puis ensuite élargi aux personnes captives et désormais ouvert à tous **n'a pas augmenté comme cela avait été pressenti** tant par nous que par les services régionaux.

L'objectif en 2023 est de travailler une stratégie de communication pour faire évoluer ce service qui est sous utilisé au vu du service rendu. Il va de soi que plus ce transport à la demande sera connu et plébiscité par nos administrés, plus il jouera le rôle qui lui est dévolu à savoir résoudre les problèmes de mobilité et participer à réduire la fracture sociale. Il ne faut pas omettre pour autant que ce service, s'il était utilisé massivement représenterait un coût conséquent pour notre entité.

Il sera également mis en place la préconisation de la Région qui nous impose désormais à rattacher comptablement toutes les opérations financières liées à ce service à la CDC et non plus au CIAS. Il a été décidé en interne que pour autant la gestion de ce service continuera d'être assuré par les agents du CIAS.



SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

RAPPORT FINANCIER

Le budget AMD est un budget annexe du CIAS du Fronsadais qui retrace les dépenses et les recettes relatives au service d'aide et d'accompagnement au domicile

Les écritures comptables relatives à ce service sont donc reportées dans un budget spécifique dont la maquette budgétaire est la M 22.

BILAN FINANCIER 2022

Sous réserve de la concordance du compte de gestion de gestion du trésorier avec notre compte administratif, le résultat d'affectation du résultat serait **excédentaire de 80 251,77 €** cette année, mais il est à noter que ce résultat tient compte d'une participation financière octroyée par le budget de la Communauté de communes au budget principal du CIAS et dont une partie est ensuite reversée au budget AMD.

Montant de la participation 2022 : 170 000 €.

Pour rappel en **2021**, le résultat était excédentaire de **42 789,82 €** avec une participation de la CDC de **150 000 €**, via le reversement par le budget principal du CIAS.



Il est à noter que malgré le contexte COVID encore présent malgré tout au niveau de ce service en 2022 et la réelle difficulté à recruter du personnel, le nombre d'heures de prestation est resté sensiblement à l'identique par rapport à l'année dernière.

En effet, si on déduit le résultat excédentaire de fin d'exercice porté à **80 251,77 € au 170 000 € d'aide de la CDC, il s'avère que sur l'exercice 2021, la somme qui a été réellement nécessaire à l'équilibre du budget est de 89 748,23 € soit une économie de 17 502,72 € par rapport à 2021.**

Au regard des circonstances, c'est un résultat convenable mais qui n'a été possible que par le pilotage très serré du service et l'octroi de participations financières de l'Etat et du Département. Ces dernières ont été très appréciées car elles ont permis d'absorber une partie du surplus financier consacré aux mesures d'augmentation salariale de nos aides à domicile consécutives à la loi Segur et l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.

Je souhaite vraiment féliciter les responsables et les agents administratifs du CIAS qui gèrent les plannings car ce sont des postes très stressants et de fait très exposés. En effet, ces personnels sont en prise constante avec les usagers et les aides à domicile qui n'hésitent pas à faire remonter leur mécontentement ou difficulté sur le terrain. Or en pleine pénurie de main d'œuvre, forcément les réponses apportées ne sont pas toujours les bienvenues et cela exige beaucoup de prise de recul et d'adaptabilité.

Je tiens à remercier chaleureusement les aides à domicile qui font un métier extraordinaire et qui outre les difficultés liées à leur poste oeuvrent avec beaucoup d'empathie et de professionnalisme. Elles sont obligées de s'adapter en permanence et de remplacer au pied levé les personnels absents pour assurer la continuité du service public. Un grand merci à elles.



SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

RESSOURCES HUMAINES

Au total, ce sont donc **48 agents effectifs (+ 4 en disponibilité) qui œuvrent pour le service d'aide à domicile** dont 4 ressources affectées au bureau et 44 agents déployés sur le terrain.

Il est à noter que la direction, les finances et les ressources humaines sont mutualisées avec la CDC et n'apparaissent donc pas dans les effectifs suivants qui se décomposent comme suit

- 28 titulaires dont 1 en mi-temps thérapeutique et 4 en disponibilité
- 7 CDD de droit public
- 8 agents en contrat de remplacement
- 5 PEC

La moyenne d'âge de nos agents du service est de 49 ans.

20 agents sont entrés dans notre structure en 2022 ce qui représente 10,01 équivalents temps complet et **10 Agents sont sortis**

Il y a eu **0 départ à la retraite** en 2022, **2 agents ont été titularisés et 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade** (Suite réussite examen d'agent social principal de 1^{ère} classe).



Il y a eu 59 jours d'absences injustifiées sur ce service dont 250,79 heures (déduites sur les bulletins de paye)

- Absences Maladie Ordinaire dont MO liées à la COVID-19 = **1 605 jours**
- Absences Accident du travail = **134,50 jours pour 11 accidents sur l'année**
- Nombre total de jours d'absence tous confondus 2021 = **1 837,50 jours**
- Nombre total d'heures d'absence tous confondus 2021 = **6 245,91 heures**

Cela équivaut à près de 4 agents à temps complets rémunérés.

BILAN

La gestion des ressources humaines reste un vrai défi sur ce service encore cette année comme en témoigne les 20 entrées et 10 sorties. Malgré toutes les mesures d'accompagnement mises en place, binôme, tutorat, jour de confort, régime indemnitaire, nous rencontrons toujours autant de difficulté à recruter des personnels formés et motivés pour exercer ce beau métier mais ô combien difficile d'aide à domicile. Cette pénurie de main d'œuvre des aides à domicile se fait ressentir sur tout le territoire national et se pose la question du devenir du maintien à domicile. Faute de pouvoir recruter, nous sommes obligés de refuser des plans d'aide ce qui explique en partie la baisse d'activité du service depuis 3 ans. Malgré tout, le taux d'absentéisme de nos intervenantes cette année est en diminution.



FORMATION DES AGENTS DU SAAD

L'année 2022 a été pauvre en terme d'offres de formation que ce soit par le biais du CNFPT (manque de formateur?) ou le GRETA (manque de subvention pour 2022) via le RPDAD. Nous avons donc complété avec des ateliers en interne et auprès de l'EHPAD de la Chartreuse à Coutras qui propose des ateliers thématiques gratuits pour les professionnels de SAAD.

Les formations dispensées portaient sur les thématiques suivantes :

Pour les intervenantes à domicile:

- Formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) (CNFPT),
- Formation de maintien des compétences de SST (CNFPT),
- Formation d'intégration des agents de catégorie C dans la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- Intervenir à domicile : savoirs, savoir-faire de base (GRETA),
- Animation et stimulation cognitive (GRETA),
- Ergonomie et manutention : intervenir au domicile (GRETA),
- APS ASD Libourne (GRETA),
- Projet Silver Fourchette sur l'alimentation des personnes âgées (via RPDAD),
- 2 ateliers de groupes d'analyse des pratiques professionnelles de 2021 (en partenariat avec d'autres services du Grand Libournais),
- Participation à des ateliers de la Chartreuse sur les troubles de la déglutition et les comportements adaptés face à l'agressivité de la personne âgée et gestion des conflits
- Atelier transfert de compétences sur les transferts de personnes avec appareillages (atelier interne),

Pour le personnel administratif:

- Recruter par les compétences comportementales (CNFPT),
- Participation à des ateliers de la Chartreuse sur les troubles de la déglutition et les comportements adaptés face à l'agressivité de la personne âgée et gestion des conflits
- Atelier transfert de compétences sur les transferts de personnes avec appareillages (atelier interne),

Ce qui représente 457 h de formation au total.

Concernant les formations GRETA, 2 535,85€ ont été pris en charge par le RPDAD au titre des frais pédagogiques, des salariaux des agents de remplacement et des frais annexes de ces formations.



DEPENSES DU PERSONNEL SAAD

Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Réalisé 1 181 070€	Réalisé 1 127 417€	Réalisé 1 109 534€	Réalisé 1 137 087€	Réalisé 1 193 693,92 €
Nombre d'heures de prestations effectuées 54 975 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 49 811 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 42 137 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 47 572 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 47 346 heures



Diapositive 19

NM [2]2 Nathalie MORAND: 22/03/2022

BENEFICIAIRES DU SAAD

Le SAAD rayonne sur les 18 communes du Fronsadais ainsi que par dérogation sur la commune de Saint Ciers d'Abzac qui normalement relève du périmètre de la CALLI. En 2022, ce sont 274 usagers qui ont pu bénéficier de l'intervention de nos aides à domicile. A noter qu'il y a 34 % d'hommes et 66 % de femmes.

REPARTITION DES BENEFICIAIRES DU SAAD AU 31/12/2022

SECTEUR	ROUGE			JAUNE				BLEU		ORANGE					TOTAUX				
	ASQUES	CADILLAC EN FRONSADAIS	LA LANDE DE FRONSAC	ST ROMAIN LA VIRVEE	TARNES	MOULLAC	PERISSAC	ST CIERS D'ABZAC	ST GENES DE FRONSAC	VERAC	LUGON ET ILE DU CARNEY	VILLEGOUGE	GALGON	FRONSAC		LA RIVIERE	SAILLANS	ST AIGNAN	ST GERMAIN DE LA RIVIERE
Nombre d'usagers	7	19	32	16	6	1	16	7	6	20	19	46	17	13	7	10	6	10	274
Heures PEC accordées/mo	317,58	423,00	945,45	569,00	196,00	29,00	436,00	731,86	244,00	484,00	310,03	1710,11	996,50	761,38	335,00	238,50	193,00	409,00	9464,41
			2461,03				1565,86			794,03		1710,11				2933,38			



ACTIVITE DU SAAD

Le nombre d'heures de prestations réalisées en 2022 a légèrement diminué par rapport à 2021 ce qui s'explique par la pénurie de main d'œuvre dans ce secteur et donc notre incapacité à prendre en charge une partie des nouveaux plans d'aides proposés par le Département ou les caisses de retraites (dont les ARDH). Nous avons comptabilisé **47 346,35 heures en 2022 soit 225 heures en moins par rapport à 2021.**

VOLET ANIMATION DU SAAD :

Cette année, les agents du SAAD ont bénéficié d'un atelier interne sur la thématique des transferts de personnes dépendantes avec appareillages (verticalisateur et/ou lève-malade principalement).

Le matériel nous a été gracieusement prêté par un fournisseur de matériel paramédical (APPUI MEDICAL).

Le coût de cet atelier correspond donc uniquement au temps mobilisé pour chaque agent participant à un atelier (2heures /agent).

Les agents ont également bénéficié de 2 réunions de régulation de 2 heures (1 réunion par semestre).

Concernant les animations pour les séniors du territoire, plusieurs ateliers ont été proposés par le CIAS sur cette année 2022: ateliers numériques de base et de perfectionnement (en partenariat avec l'ASEPT), présence du Truck Soliha pour échanger sur les aides techniques existantes et les aménagements de logement possible, et un atelier culinaire (organisé par Silver Fourchette).

Par ailleurs, malgré un contexte encore difficile cette année, les visites à domicile ont pu reprendre chez les bénéficiaires, de façon plus importante que ces dernières années. Aussi une centaine de visites à domicile ont été réalisées par les responsables du SAAD.



BILAN ET PROSPECTIVES

BILAN

Le groupe de travail a validé la création d'un livret de formation interne qui mentionne pour chaque agent les heures consacrées :

- au tutorat
- aux formations suivies (CNFPT / GRETA)
- aux doublons ayant pour objectif une montée en compétence des agents

Trois parcours de formation ont été validés selon le niveau de compétences des agents :

- Un parcours pour les aides à domicile sans expérience dans ce domaine qui reprend donc les formations de base. Le groupe de travail a choisi de le nommer « Parcours autonomie ».
- Un parcours intermédiaire pour accompagner les agents dans la montée en compétence vers des actes plus techniques et des prises en charge plus complexes. Le groupe de travail a choisi de le nommer « Parcours petite dépendance ».
- Un parcours pour les auxiliaires de vie sociales (diplômées ou faisant fonction), pour les accompagner sur les actes techniques et maintenir la professionnalisation et la formation continue. Le groupe de travail a choisi de le nommer « Parcours grand dépendance ».

En terme d'intégration, le CIAS du Fronsadais participe au dispositif suivant :

- Bienvenu(s)

Demande de subvention pour financer une à deux semaines d'accueil sur la prise de poste des nouveaux agents.



BILAN ET PROSPECTIVES

Des pistes de travail ont également été explorées pour une nouvelle organisation des horaires de travail du SAAD

Pour valider la faisabilité de ces horaires, le groupe a réalisé des tests de planification pour simuler la potentielle nouvelle organisation.

Ce test a concrètement permis de confronter les objectifs fixés à la réalité du terrain.

Au terme de ces tests, le groupe de travail a malheureusement conclu et fait valider par le Comité Technique que :

- La mise en place des tournées et des nouveaux horaires de travail étaient impossibles à mettre en place au sein de notre organisation pour les motifs suivants :
 - Pas de possibilité de garantir les heures de la base de contrat en faisant coïncider les amplitudes restreintes avec les créneaux horaires correspondant aux besoins des bénéficiaires,
 - Pour pouvoir garantir suffisamment d'heures aux agents, cela signifierait de faire l'impasse sur la sectorisation,
 - Difficultés accentuées par la crise sanitaire mais également dans la gestion des incompatibilités (à la demande des bénéficiaires ou des agents) qui impactent un binôme et non plus un seul agent,
 - Ces nouveaux horaires auraient pour conséquence un manque de personnel sur les créneaux horaires entre 8h et 11h30 et 16h30 et 18h30.

En conclusion, la possibilité que nous envisagions de modifier les horaires de travail de nos intervenantes en mettant des équipes du matin et du soir par exemple pour rendre le métier plus attractif s'est avérée infructueuse. Il s'avère que cela a beaucoup joué sur le moral du groupe de travail qui s'est senti démunir ne voyant pas d'autres alternatives pour étoffer le personnel de ce service.



BILAN ET PROSPECTIVES

PROSPECTIVES

Il va de soi que nous allons continuer à réfléchir pour trouver des pistes d'amélioration dans le cadre de la réorganisation du service, que ce soit en termes de planification des prestations, de formations ou d'autres mesures en faveur des agents. Il s'avère que malgré la bonne volonté de tous, le challenge est dur à relever car la solution réside à recruter durablement sur les postes d'aide à domicile et la crise de cette vocation n'est pas inhérente à la CDC du Fronsadais.

On espère que toutes les mesures qui sont venues revaloriser le métier d'aide à domicile insuffleront un nouveau souffle à ce beau métier qui manque cruellement de candidats.

Pour rappel, nos aides à domicile ont pu bénéficier en 2022 d'une belle revalorisation salariale via le dispositif « prime Ségur » ainsi que de la revalorisation du point d'indice. De même, le barème d'indemnisation des frais kilométriques a été réactualisé à la hausse pour prendre en compte la hausse du carburant. Il semblerait que nous puissions continuer à bénéficier en 2023 de dispositifs ou de mesures plus favorables au niveau de ce service comme :

- la revalorisation tarif du département +0.50/h de prestation
- la revalorisation tarifs CARSAT
- la dotation qualité pour financement de projets/actions 2023
- la subvention pour les services en zone rurale

En 2023, nous souhaitons continuer à renforcer la qualité du service en maintenant la veille sociale et en effectuant davantage de visites de qualité afin de contrôler le travail effectué par les intervenantes et la satisfaction des bénéficiaires.



Madame la Présidente demande aux administrateurs du C.I.A.S de prendre acte que le ROB a bien eu lieu.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

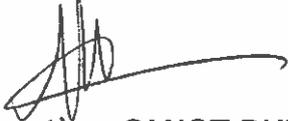
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du C.I.A.S :

> Actent de la tenue du débat avant le vote du budget primitif de l'exercice qui interviendra le 5 Avril 2023 et attestent de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le ROB.

La séance est levée à 18 h 45.

Fait à Saint Germain de la Rivière, le 8 mars 2023

Le secrétaire de séance



Geneviève CANOT DUMONT



La Présidente



Marie-France REGIS

